

Adresse des administrateurs du département de l'Orne à la Convention nationale, lors de la séance du 1er brumaire an III (22 octobre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des administrateurs du département de l'Orne à la Convention nationale, lors de la séance du 1er brumaire an III (22 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. pp. 328-329;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1995\\_num\\_99\\_1\\_17902\\_t1\\_0328\\_0000\\_9](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17902_t1_0328_0000_9)

---

Fichier pdf généré le 07/10/2019

enfants à l'aimer, à sentir ces bienfaits, à jouir du bonheur qu'elle nous prépare. Nos garçons s'élèveront sous nos yeux avec un cœur brûlant de patriotisme embrasés par nous. Leurs bras nerveux et forts seront toujours prêts à la défendre; nos filles sussent déjà avec le lait, l'amour des vertus républicaines, nous leur apprendrons à avoir la déssense, la fierté, et la dousseur de notre sexe, sans en avoir la foiblesse. Voila nos vœux, taimer Convantion chérie, plusieurs d'anre nous te remercie de leurs avoires rendu des époux chéris, de vertueux citoyen, voila l'emploi de nos plus précieux momants.

Les sousigné de la commune de Clamecy département de la Nièvre.

*Suivent les signatures sur une page et demie.*

[*Les jeunes républicains de Clamecy à la Convention nationale, du 24 vendémiaire an III*] (23)

Citoyens représentans d'un peuple libre, les jeunes républicains de Clamecy vous félicitent de votre énergie, de votre courage, et d'avoir sauvé encore une fois la République dans la nuit du 9 au 10 thermidor; d'avoir garanti la liberté de la presse, moyen infailible de démasquer les traitres à la patrie et les oppresseurs du peuple.

Représentans, ce sont des républicains qui vous parlent, et qui vous jurent que si la force leur permettoit de servir la patrie, qu'ils le feroient avec tout le dévouement qui convient à des françois régénérés. Ils vous félicitent aussi d'avoir rendu la liberté à des patriotes, à des pères et mères des déffenseurs de la patrie; qui gémissaient dans les fers, et qui devoient être les malheureuses victimes de celui qui se proposoit d'être le Catilina de la france.

*Suivent les signatures sur une page.*

*f*

Les citoyens composant la société populaire de Melun, département de Seine-et-Marne, félicitent la Convention nationale sur son Adresse au peuple français, lui témoignent leur attachement aux principes qu'elle contient; l'invitent à ne plus souffrir ces êtres ambitieux qui se jouent impunément de la prudence de ses mesures, à faire disparoitre les passions exaspérées, à anéantir les divisions et à frapper les intrigans, les hypocrites et les dilapidateurs des deniers publics et particuliers (24).

(23) C 325, pl. 1402, p. 9.

(24) *Bull.*, 5 brum. (suppl.). C. Eg., n° 800; *Gazette Fr.*, n° 1024; *Mess. Soir*, n° 795.

**6**

**Les administrateurs du district de Besançon<sup>a</sup>, du département de l'Orne<sup>b</sup>, le conseil-général de la commune de Troyes<sup>c</sup>, le tribunal criminel du département de l'Yonne<sup>d</sup>, les conseils-généraux de la commune de Meaux<sup>e</sup>, de Charolles<sup>f</sup>, du district de Bar-sur-Ornain [ci-devant Bar-le-Duc]<sup>g</sup>, les autorités constituées et la société populaire de la commune de Tence<sup>h</sup>, félicitent la Convention sur les mémorables journées des 9 et 10 thermidor, sur l'Adresse au peuple français, qui a frappé du dernier coup de massue les agitateurs, les êtres immoraux et les fonctionnaires infidèles.**

**Mention honorable et insertion au bulletin (25).**

*a*

[*Les administrateurs du district de Besançon, département du Doubs, à la Convention nationale, s. d.*] (26)

Citoyens représentans,

Les principes proclamés à votre séance du 18 vendémiaire sont une victoire bien signalée pour la Révolution.

Le terreur, qui comprimait les vertus républicaines, a disparu, pour faire place à l'amour de la patrie, au respect dû aux lois, enfin au vrai bonheur.

Tels sont les sentimens des citoyens du district dont nous sommes les organes, nous osons les développer avec énergie, les intrigues et les conspirateurs sont anéantis; nous avons soutenus ces principes, citoyens représentans, nous les soutiendrons, au prix de notre sang, comme l'indépendance de la souveraineté nationale dont l'exercice vous est confié.

*Les administrateurs du district de Besançon, BREGAND, HERARD, MAGNIN, BOUNIOT, HOUNOYEZ.*

*b*

[*Les administrateurs du département de l'Orne à la Convention nationale, s. d.*] (27)

Représentans du peuple,

Votre adresse aux Français a foudroyé la terreur et réssussité la justice. Elle a précipité dans le même tombeau et la crainte servile et la sanguinaire anarchie. Déjà les coeurs sont plus grands, déjà les âmes sont plus élevées,

(25) P.-V., XLVIII, 2.

(26) C 323, pl. 1384, p. 4. C. Eg., n° 800; *Bull.*, 5 brum.

(27) C 323, pl. 1384, p. 2. *Mess. Soir*, n° 795.

déjà les caractères sont plus fiers. Jour de triomphe pour la vertu ! La confiance renaît ; l'amitié n'est plus un crime ; la reconnaissance est permise. En vain quelques antropophages voudraient-ils venger leur Dieu et rétablir ses autels ; les yeux du peuple français sont dessillés ; il sait que ses agitateurs sont des buveurs de sang qui ne l'excitent à la révolte que pour étancher leur soif. Achevés, dignes représentants, achevez de conduire les Français à la liberté et songés qu'ils n'auront jamais d'autre phare, pour éclairer leur route, que la représentation nationale.

Vive la Convention ! Vive la Convention !  
Vive la Convention !

Salut et fraternité.

LECLERC, LE MEUNIER, BAUDOUIN,  
RENAULT, DUPREZ, CIMAROLI,  
LEMELORT, *secrétaire général*.

c

[*Le conseil général de la commune de Troyes, département de l'Aube, à la Convention nationale, du 26 vendémiaire an III*] (28)

Citoyens représentants,

Lorsque la renommée eut annoncé dans la commune de Troyes le sort qu'a éprouvé le vaisseau de ligne *Le Vengeur*, les citoyens habitans de la huitième section de cette commune, pénétrés tout à la fois de douleur à la vue de sa perte, et d'admiration pour le dévouement des braves républicains qui composait son équipage, se sont aussitôt empressés de payer un nouveau tribut que la patrie demandait à ses enfans.

Réunis dans le lieu ordinaire des séances de la dite section, ces citoyens ont voté une collecte pour contribuer à la reconstruction de ce vaisseau ; chacun y a participé selon ses facultés, de sorte que cette collecte se monte à huit cent quarante sept livres dix sols.

Quelque modique qu'elle paraisse, elle est cependant encore d'un certain mérite, si l'on ne considère l'état de pauvreté des habitans de la 8<sup>e</sup> section. Si l'on ne considère surtout que tant fabricants de toile pour la plupart, ils manquent ainsi que les fabricants des autres sections, de matières premières nécessaires à l'aliment de la fabrique, par conséquent de moyens de subsister.

Recevés la donc, Législateurs, cette offrande de la 8<sup>e</sup> section. Agréés l'hommage que nous vous en faisons en son nom, comme une preuve de son patriotisme.

Nous vous adressons aussi ci-jointe une expédition de notre délibération relative à ce sujet.  
Salut et fraternité.

*Le conseil général de la commune de Troyes, BOINNE, agent national et six autres signatures.*

(28) C 323, pl. 1378, p. 1.

[*Extrait du registre des délibérations du conseil général de la commune de Troyes, du 12 vendémiaire an III*] (29)

Il a été fait lecture d'une adresse du citoyen Jacquot, au nom de la huitième section, portant qu'ayant appris que le vaisseau *Le Vengeur* était péri dans un combat ; l'assemblée pénétrée de douleur, votat aussitôt une quête, pour contribuer à sa reconstruction : que tout et chacun y contribuèrent, avec empressement, mais que la fortune des individus ne répondant pas à leur patriotisme, la quête ne monte qu'à la somme de *huit cent quarante sept livres dix sols*, ce qui prouve toujours leur bonne volonté.

Que la section l'a chargé de remettre au conseil cette modique somme ; et qu'il le prie de vouloir bien l'envoyer à la Convention nationale, *au nom de la huitième section* ; pour contribuer à la reconstruction du vaisseau *Le Vengeur*, péri dans le combat, et l'assurer que la 8<sup>e</sup> section restera uniquement et constamment attaché à la Convention nationale jusqu'à la mort.

Respect, salut et fraternité,

*Signé* JACQUOT.

Sur quoi, la matière mise en délibération et l'agent national entendu, le conseil général considérant qu'on ne peut trop donner de publicité à l'acte de patriotisme de la 8<sup>e</sup> section, a arrêté, qu'il en serait fait mention honorable, que la somme de huit cent quarante sept livres dix sols, qui en est l'objet et qui a été déposée à l'instant ès mains du secrétaire greffier, par le citoyen Jacquot serait adressée de suite au président de la Convention nationale, avec une expédition du présent, qu'il en serait aussi adressé une à chaque section et une au citoyen Jacquot, pour lui servir de décharge.

*Signé* MIGNOT, *maire*,  
LAILLEY, *secrétaire greffier*.

d

[*Le tribunal criminel du département de l'Yonne à la Convention nationale, s. d.*] (30)

Citoyens représentants,

Vous venez de la proclamer cette justice, cette probité, qui dans la bouche du conspirateur que vous avez abbatu, dans celle de ses satellites que vous avez démasqués, n'étoient que de vains noms.

Des hommes de sang prostituoient ces vertus, bazes sacrées du gouvernement républicain, elles devenoient entre leurs mains de nouveaux instruments de férocité et de trahison. Assises sur le sommet du sénat français,

(29) C 323, pl. 1378, p. 2.

(30) C 323, pl. 1384, p. 1. *Gazette Fr.*, n° 1024 ; *Mess. Soir*, n° 795.